



OBBIATEX 4 EN 1 est un produit de préservation du bois en phase aqueuse prêt à l'emploi. Il est destiné au traitement préventif des bois en classe d'emploi 2 et au traitement curatif insecticide des bois infestés..

*Obbiatex 4 en 1*

## Traitement du bois préventif / curatif



### Domaine d'utilisation :

Traitement préventif en classe d'emploi 2 contre les champignons de pourriture cubique, et contre les insectes à larves xylophages, lyctus, vrillettes et termites.  
Traitement insecticide curatif des bois infestés.

### Mise en œuvre :

#### Traitement préventif de classe d'emploi 2

**Pulvérisation :** 200g/m<sup>2</sup>, soit environ 5 m<sup>2</sup>/l, en 2 application espacées d'une heure, à 10 cm du bois.

Les bois doivent être sains, propres et d'humidité inférieure à 20 %. Ne pas appliquer sur bois gelés. La surface totale du bois doit être traitée. Les parties coupées et/ou entaillées lors de l'assemblage, doivent être soigneusement retraitées avec le même produit ou un produit de classe d'emploi au moins égale. Dans tous les cas, respecter les doses prescrites.

#### Traitement curatif

**Injection:** 300 g/m<sup>2</sup>

Le traitement curatif impose des travaux préparatoires afin d'éliminer les parties trop attaquées et procéder au remplacement des pièces de structure quand leurs propriétés sont altérées. L'aiguille est introduite dans les trous de larves (1 trou tous les 3 cm) puis on procède à l'injection jusqu'à saturation (2 à 3 pressions). Enfin, l'ensemble des surfaces est recouvert à saturation par pulvérisation.

S'assurer que dans l'environnement des locaux, sont respectées les règles indispensables de salubrité et d'hygiène, humidité et ventilation pendant le traitement des bois.

### Maintenance du diffuseur :

Pour rincer le diffuseur après emploi, renverser la bombe, le diffuseur en bas, et appuyer sur celui-ci pendant 10 secondes. Au besoin on peut démonter le diffuseur pour le rincer avec un diluant ou du xylène.



**OBbia**  
La pleine sérénité du bois



## Caractéristiques

**Présentation** : bombe aérosol

**Dosage préconisé** :

Préventif : Une absorption de 200 g/m<sup>2</sup> de produit est nécessaire pour obtenir la valeur critique , soit une consommation d'environ 5m<sup>2</sup>/l

Curatif : L'injection de 300 g/m<sup>2</sup> de produit est nécessaire.

**Compatibilité** : ne pas utiliser en mélange avec d'autres produits de traitement. Après séchage complet, les bois peuvent être recouverts d'une peinture, vernis ou lasure.

**Stockage** : à l'abri de la chaleur et des rayonnements solaires, dans l'emballage d'origine .

**Recouvrable** : 24 heures en milieu ventilé, suivant les conditions atmosphériques et la nature du bois.

**Conservation** : 1 an en emballage d'origine non entamé.

**Conditionnement** : bombe aérosol de 400 ml

## Hygiène et sécurité

**Obbiatex 4 en 1** est un produit biocide, et contient des fongicides et un insecticide.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation.

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Produit inflammable : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Respecter l'environnement. Les emballages ne doivent pas être réutilisés et sont éliminés, ainsi que les sciures et détrit, comme des déchets dangereux.

Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Consulter la fiche de données de sécurité

Dangereux, respecter les précautions d'emploi.

## Informations

**OBbia SAS** demeure à votre disposition pour répondre à tous renseignements complémentaires concernant ses produits et leur utilisation.

**OBbia SAS** garantit la qualité intrinsèque de ses produits lors de ses livraisons. Les conditions d'emploi et de stockage échappant à son contrôle, **OBbia SAS** ne saurait engager sa responsabilité.